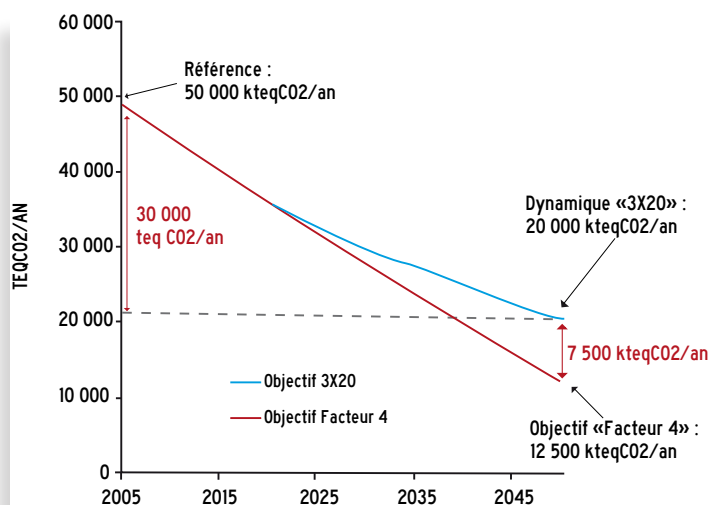


Entré en vigueur le 14 décembre 2012, le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie vise à répondre aux enjeux du changement climatique et de la qualité de l'air.

Il fixe les grandes orientations stratégiques du territoire régional en matière de réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre, d'amélioration de la qualité de l'air, de développement des énergies renouvelables et d'adaptation aux effets du changement climatique.

Efforts sur les consommations énergétiques à 2050 tous secteurs confondus (transport, résidentiel, tertiaire, industrie, agriculture) - source SRCAE.



Dans le secteur du bâtiment, les objectifs du SRCAE sont ambitieux, pour la région IDF, ce que la DRIEE a souligné :

D'ici à 2020

- Dans le résidentiel : tripler le rythme de réhabilitations de logements en passant de 45.000 lgt/an à 125.000 lgt/an (de 1% à 2,5% du parc),
- Dans le tertiaire : passer à la réhabilitation de 6 millions m²/an (de 1,5% à 3,3% du parc),
- Promouvoir le raccordement aux Réseaux de Chaleur Urbains : + 40% de logements raccordés (450.000 éq log supplémentaires).

Entre 2020 et 2050

- Dans le Résidentiel : 180.000 réhabilitations/an de type BBC.
- Dans le Tertiaire : 8 millions de m² rénovés/an.

Pour atteindre les objectifs (du "3x20" et du "Facteur 4"), le SRCAE propose la combinaison de deux leviers d'action :

- la sobriété énergétique, par la promotion d'un ensemble d'actions peu coûteuses à fort gain énergétique,
- la réalisation des travaux les plus efficaces visant l'efficacité énergétique des enveloppes du bâtiment et des systèmes énergétiques.